



Collecte des déchets

Du 1er juillet au 31 août, les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débiteront à 4h30.

PMC et Papiers-cartons : La prochaine collecte des PMC et cartons aura lieu le **lundi 26 août**.

Déchets ménagers : Les jeudis à Familleureux, Seneffe et Petit-Roelux et les vendredis à Arquennes et Feluy.

Un problème relatif aux déchets : Service environnement - 064/52.17.26



Agenda

Conférence : "Des lieux, des gens, une histoire - La rue du roi Albert à Seneffe"

Le samedi 24 août de 17h à 19h30 à la Salle de la Rotonde à Seneffe.

Places limitées - réservation souhaitée auprès de

André DENIS : a_denis62@hotmail.com

Christian LISBET : ch.lisbet@gmail.com

ou 0496/53.77.85 (soir)

Marche canine

Le dimanche 1^{er} septembre de 9h30 à 12h30 - Départ -

"Les Mélomanes" Rue de la Rouge-croix à Seneffe.

Une organisation de l'asbl "Les amis des animaux".

Atelier Prévention des morsures à 9h30 - Départ de la

marche à 10h. Paf : 1€ par chien - Infos : 0496/95.85.02

Ouverture des Journées du Patrimoine

Le vendredi 6 septembre à 21h au Domaine du Château

de Seneffe. Spectacle féérique et soirée dansante - Gratuit.

Infos : 085/27.88.80 - www.journeesdupatrimoine.be



Langues - Cours de promotion sociale en Anglais

Venez apprendre ou entretenir vos connaissances en anglais, près de chez vous, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Pour qui ?

Les personnes ayant des connaissances de base

Quand ?

Les mardis (niveau intermédiaire) et jeudis (niveau pré-intermédiaire) de 18h à 20h30 suivant calendrier scolaire

Où ?

A l'École communale de Seneffe, rue de Buisseret, 19

Renseignements ?

Permanences informations sur place uniquement le lundi

2 septembre et le mardi 3 septembre de 18h à 19h30

- Evaluation des connaissances le jeudi 5 septembre à 18h

- Début des cours le mardi 10 septembre à 18h

Info : 0494/53.24.91



Offre d'Emploi

La Commune de Seneffe recrute :

- un(e) Assistant(e) social(e) B1 pour la crèche de Feluy. Contrat à durée indéterminée - 9 heures/semaine

- un/une Attaché spécifique A4 technique (M/F) Contrat à durée indéterminée - temps plein (36h)

- un(e) technicien(-ne) de surface P.T.P - temps plein (36h)

Le CPAS de Seneffe recrute :

- un conseiller en prévention (H/F)

Contrat à durée indéterminée - mi temps

- un animateur socio-culturel (H/F) D6 pour sa Maison de Quartier - temps plein et à durée indéterminée sous statut APE

Plus d'infos : www.seneffe.be



Quelques conseils pour lutter contre les aboiements intempestifs de votre chien

Dans un premier temps, tentez d'identifier la cause des aboiements excessifs. Ceci n'est pas aussi difficile qu'il n'y paraît. Il y a généralement quatre éléments déclencheurs. Chacun d'entre eux porte un message très clair :

- Votre chien s'ennuie ;
- Votre chien est trop gâté ;
- Votre chien est confus ;
- Votre chien a peur.

Pour plus de renseignements sur le sujet, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la Commune de Seneffe : www.seneffe.be.

Quel pourrait être le secret pour que votre chien arrête constamment d'aboyer ?

Gardez votre calme en toute circonstance et ne levez jamais le ton ou la main sur votre animal. Il est important que votre chien garde confiance en vous et cela ne se fera pas si vous lui faites peur ou s'il se sent menacé.

Une bonne promenade ou une séance de jeux permet de décharger la pression ou le surplus d'énergie de votre chien. Vous pouvez aussi vous assurer qu'il ne soit pas dans un lieu où il verra des choses qui vont déclencher ses aboiements.

Si vous savez que votre animal aboie pendant que vous n'êtes pas chez vous, ignorez-le quand vous revenez à la maison. En lui accordant directement de

l'attention, votre chien croira que vous êtes de retour parce qu'il a aboyé. Attendez quelques minutes et allez ensuite vers lui.

Essayez le collier anti-aboiement à la citronnelle, à l'eau ou à l'air comprimé. Ce collier lancera un jet dans l'air à chaque fois qu'il aboiera. Votre fidèle compagnon fera rapidement le lien entre ses aboiements et la projection qu'il recevra sous le museau.

Faites calmement comprendre à votre animal que vous êtes le chef du clan. Ceci permettra à votre chien de se lier à vous et lui apprendra également à vous faire davantage confiance.

Apprenez-lui les commandes « stop » et « couché ». Grâce à des récompenses que vous lui donnerez lorsqu'il obéira à vos commandes, vous réussirez peu à peu à dresser votre chien, ce qui réglera progressivement le problème d'aboiement.

En tant que maître responsable, il est également de votre devoir de ne pas laisser votre animal faire ses besoins n'importe où, ni d'abandonner ses déjections sur la voie publique.

Aussi, ne perdez pas de vue que notre Règlement Général de Police précise que le fait de laisser aboyer intempestivement son chien ou d'abandonner les déjections de ce dernier sur la voie publique peut être puni d'une amende administrative dont le montant minimal est fixé à 50 €.



Déclassement et vente de matériel de sonorisation

Le Collège Communal souhaite informer la population qu'il va procéder au déclassement et à la vente de matériel de sonorisation. Plus de détail sur www.seneffe.be/sono



« Mérites sportifs seneffois 2019 » - Appel à candidatures

Amis sportifs, Le Service des Sports de l'Administration communale relance un appel aux candidats en vue de la remise des Mérites Sportifs pour la saison 2017-2018.

Vous êtes un homme, une femme et vous vous êtes illustré dans une discipline sportive spécifique.

Vous représentez une équipe qui s'est distinguée.

Vous êtes un bénévole qui a œuvré en faveur du sport.

Vous avez réalisé un exploit à caractère sportif.

Jeune ou moins jeune, amateur ou pro, n'hésitez pas à envoyer votre candidature quelle que soit votre discipline !

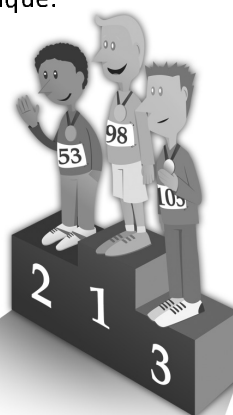
Règlement et formulaire d'inscription disponibles :

Au service des sports (Place Penne d'Agenais, 12 à Seneffe ; 1er étage) ou sur www.seneffe.be

Pour tout renseignement complémentaire :

Mr Guillaume Fourmeau - 064/52.17.27 ou g.fourmeau@seneffe.be

Date limite des inscriptions : le 30 août 2019



Mesures de circulation

Dans le cadre de la kermesse d'Arquennes qui aura lieu du 23 au 26 août 2019, les mesures de circulation suivantes ont été prises par voie d'ordonnance :

- Du 21 au 27 août 2019 : Le stationnement et la circulation seront interdits Grand Place d'Arquennes, face au moulin (excepté services de secours et incendie). Les voiries reliant le pont tournant à la Rue de Chèvremont et la voirie de desserte sur la Place de l'Eglise resteront libres d'accès.
- Du 24 au 26 août : Le stationnement des véhi-

cules sera interdit Place Albert 1er. Un couloir de circulation sera aménagé sur les emplacements se trouvant face aux numéros 2 et 3 jusque l'axe de la Place Albert 1er pour maintenir l'accès à l'Avenue du Viaduc et la Place de l'Eglise.

- Le 25 août, de 15h à 22h : La circulation sera interdite durant le passage du cortège rue Maucras et rue Omer Lion.
- Le 26 août de 17h à minuit : La circulation sera interdite durant le passage du cortège rue Maucras et rue Omer Lion. Elle sera également interdite

dans la rue des Carrières, tronçon compris entre la rue de Chèvremont et la rue de la Baronne, durant le tir du feu d'artifice.

Dans le cadre de la kermesse annuelle du Comité de Fêtes de Bois-Des-Nauwes du 31 août au 1er septembre 2019, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Rue des Roquettes (excepté l'accès au parking), à partir du carrefour Rue des Roquettes/Rue du Sart jusqu'à la fin du site de l'Église. La voirie sera signalée sans issue.